

PENSION FAMILIALE CCDEPANNE !

(Chiens, Chats dépanne !)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARDE

- ❖ La mise en Pension de votre chat fera considérer comme acceptées par son propriétaire les conditions ci-dessous :

1) Les entrées et sorties se feront uniquement sur rendez-vous.

Le chat devra être vacciné depuis plus de 15 jours et moins d'un an contre les maladies suivantes : typhus, corysa, leucose ou testé leucose (recommandé : rage et chlamidiose)

2) Si l'animal a été vermifugé il y a plus de 2 mois, ce dernier doit être revermifugé avec du MILBEMAX 3 jours avant son arrivée à la pension, de plus il doit être traité contre tous les parasites externes (puces et tiques) 1 semaine avant son séjour.

3) Les clients s'engagent à communiquer les risques que peuvent présenter animal dans tous les domaines, notamment caractériel et physiologique

4) La pension n'assure pas le toilettage

5) En cas de maladie, blessure ou accident, le responsable de la pension s'engage à soigner ou faire soigner l'animal par un vétérinaire mais décline toute responsabilité en cas de décès.

6) Des suppléments peuvent être facturés au propriétaire de l'animal (soins, médicaments, aliments spécifiques, déplacement ...)

7) Le montant de la pension doit être réglé intégralement le jour d'arrivée de l'animal. À défaut, il est entendu que l'établissement exercerait son droit de refuser ce dernier au sein de la pension. De plus, chaque jours sont dus et ce quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ de l'animal.

8) La pension est fermée au public les dimanches et jours fériés. Pour toute demande particulière d'horaires décalés (très tôt le matin ou tard le soir) et après études d'autres possibilités infructueuses, un supplément de 25 € sera demandé et sur rendez-vous uniquement. Merci de votre compréhension

9) Le chien ou le chat est considéré comme ayant été abandonné par son maître :

a) s'il n'a pas été retiré de la pension 15 jours après la date de départ prévue.

b) si une facture n'est pas réglée 8 jours après sa présentation.

Dans le cas de l'abandon de l'animal, la pension peut alors en disposer librement.

10) Pour toute contestation le tribunal compétent sera celui dont dépend le siège social de la pension.

- ❖ Réservation/annulation

1) Toute réservation sera effective à compter du versement d'un acompte, et le jour d'arrivée la totalité du séjour sera demandé.

2) En cas d'annulation, l'acompte sera perdu si le désistement à lieu moins de 30 jours avant la date prévue et le solde du séjour restera dû (article 1134 du code civil), sinon un avoir sera établie à déduire sur une prochaine pension.

3) En cas de reprise avant la date prévue, les jours resteront dus.

De même, en cas de rallongement du séjour (non prévenu 7 jours avant), le tarif journalier sera doublé.

Toute journée commencée est dûe.

4) La pension doit être en possession du carnet de vaccination. Le tatouage ou la puce d'identification est obligatoire.

Date et Signature précédé de la mention

« lu et approuvé »

PENSION FAMILIALE CCDEPANNE !

(Chiens, Chats dépanne !)

Toute réservation sera effective à compter du versement d'un acompte de 50% de la totalité du séjour. De plus le jour d'arrivée, la totalité du séjour vous sera demandé (les jours ne sont pas modifiables en cours de séjour).

Informations légales

Contact

Téléphone : **06.50.34.20.83**

Email : ccdepanne@gmail.com

Immatriculation

N° SIRET: **750 632 077 000 38**

TVA intracom : **FR18 750632077**

Entreprise individuelle : *Statut auto-entreprise*

Hébergement

294 route de la Roquette

06670 Levens

Certificat de Capacité N° 06/314/AC

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Matmut N° 971 0000 47562 A

Jours et heures d'ouverture sur rendez-vous:

Nous sommes à votre disposition aux jours et heures suivants sur rendez-vous :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	09:00 - 11:30 / 14:00 - 17:30
Mercredi	09:00 - 11:30
Samedi	10:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00

L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 17H30 pour tous renseignements, les réservations se font uniquement par internet

Date et Signature précédé de la mention

« lu et approuvé »